



Motion

Plan climat

Cette motion se veut une suite à la Déclaration d'urgence climatique décrétée par le Conseil de ville le 25 mars 2019 (Résolution interpartis 1.01/19, M. Camille Rebetez). Il est temps de passer de la parole aux actes.

Considérant :

- la souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie et ses impacts sur notre santé ;
- le rôle primordial des villes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- toutes proportions gardées, les exemples des villes de Zurich, qui discute d'un projet zéro émission fossile en 2030, et de Berne, qui a édité un catalogue de 22 mesures proposé par l'Exécutif de la ville ;
- les efforts déjà déployés par la commune de Delémont, détaillés par l'Exécutif dans sa réponse au développement de la motion 5.02/19 « Delémont, cité du climat », de M. Camille Rebetez (PV n°13/2019) ;
- les questions orales, écrites, résolution, motions et postulats posés et déposés ces derniers mois et concernant de près ou de loin cette problématique d'urgence ;

L'Alternative de gauche demande au Conseil communal la réalisation d'un « plan climat » communal. Ce document comportera :

- **une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune ;**
- **un catalogue de mesures qui permette à la commune de Delémont de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030 ;**
- **un volet d'adaptation aux changements climatiques.**

Il pourra servir de base de concertation avec les autres communes et le Canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

Pour l'Alternative de Gauche

Céline Robert-Charrue Linder